

SOCIETE DE CHASSE MILITAIRE DU CAMP DE SUIPPES



SOCIÉTÉ DE
CHASSE

Composition du dossier à constituer pour chaque chasseur :

- Protocole d'accord à remplir et à émarger
 - Original à envoyer à la société par la poste ou par e-mailNe pas oublier de mentionner votre n° de **téléphone ainsi que le nom des chasseurs vous accompagnant à cette journée de battue (cas d'un équipe constituée) et la date de votre venue.**
- Fiche de sécurité permanente à remplir et à émarger pour chacun des participants
 - Original à envoyer à la société par la poste ou par e-mail
- Divers : (disponible sur le site de la société)
 - Plan d'accès au rendez-vous de chasse
 - Gîtes et hôtels disponibles

Pour compléter votre dossier, vous devez joindre impérativement les documents suivants :

- Photocopie de votre permis de chasse national validé
- Photocopie de votre police d'assurance
- Règlement par chèque de la journée **200€** (débité à l'issue de la battue) et un chèque de caution de **500€** (remis à l'issue de la battue) libellé à l'ordre de la société de chasse militaire du camp de Suippes.
- Lorsque toutes les conditions sont remplies, la confirmation de votre participation vous sera transmise par courriel.
Aucune dérogation à cette procédure n'est admise. Les remises de documents et règlements € sont refusés le jour de votre venue, vous ne pourrez pas participer à la battue.

Rappel :

- L'accès au bâtiment de la société : Interdit en bottes et chaussures de chasse.
- Les modérateurs de son et les caméras sont interdits sur les armes.
- Repas du midi tiré du sac (à votre charge).
- Lors de votre venue, vous avez l'obligation de vous munir d'une caisse étanche pour le transport de votre venaison qui vous sera remise à l'issue de la battue.

Amicalement, en Saint Hubert

Le Cen ® J BUISSON

Président de la société de chasse militaire du camp de Suippes

[Original signé]